

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 26 novembre 2020

Point 5

Programme annuel d'audits internes 2021

Délibération n°2020-27

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le programme annuel d'audits 2021 tel que décrit ci-après :

1- Audits des processus financiers, budgétaires et comptables

Audits de 5 structures subventionnées

2- Audits organisationnels et des processus métier

Audit de suivi à deux ans de l'audit de pharmacovigilance

Audit sur le fonctionnement de l'établissement pendant la période COVID

Audit organisationnel sur la gestion des défauts qualité et des ruptures de stock

3- Audits de sécurité des systèmes d'information (SSI)

Audit de l'application de gestion des ressources humaines

Deux autres audits applicatifs en fonction des risques identifiés

4- Audits qualité

Dans un objectif de certification ISO 9001, un programme d'audits qualité est maintenu en 2021.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 2 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa transmission aux ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.